Groupe BLE Lorraine ***20 février 2013***

Enfouissement des déchets radioactifs français à Bure : volte-face d'Hollande

Pourquoi le président Hollande autoriserait-il à Bure le projet d'enfouissement des déchets radioactif que le député Hollande a combattu et refusé en Corrèze ?

En son temps, Hollande s'était en effet vivement opposé à ce projet lorsqu'il risquait de toucher à sa chère Corrèze. C'était sous Jospin, en 2000. Alors que le site d'enfouissement de Bure, en terre argileuse, venait d'être autorisé, une « mission granit » devait étudier l'implantation d'un second laboratoire de recherches. Le site de Saint-Julien-le-Vendômois, dans la circonscription du député et alors patron du PS, était pressenti. Or le Conseil Régional du Limousin, dont Hollande était également vice-président, a voté à l'unanimité une motion d'urgence pour s'opposer à « ces éventuelles implantations qui sont incompatibles avec la politique d'accueil des hommes et des activités poursuivie depuis plusieurs années ». En mai 2000, le bulletin de liaison des sites opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs, baptisé « Bien profond », citait François Hollande comme étant « opposé au projet ici et ailleurs ». Au bout du compte, la mission granit s'est enlisée. Si bien qu'il n'y a eu qu'un seul centre d'enfouissement en France, à Bure (voir : http://blefondation.e-monsite.com/pages/cercle-de-reflexion/dechets-nucleaires.html), alors que la loi Bataille de 1991, votée par Hollande, prévoyait d'expérimenter plusieurs types de sites. Pour Hollande et la Corrèze, les déchets radioactifs, c'est oui, mais pas dans leur jardin.

© Groupe BLE Lorraine – Tous droits réservés